

Le 6 février 2012.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 6 février 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Monsieur Pascal Paquette, conseiller
Formant quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Jean-Luc Lavigne

Monsieur Guy Hudon est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

M. Jean-Luc Lavigne ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté avec quelques points supplémentaires à l'item varia.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	1 877,09 \$	permis	130,00
	Salle	360,00	mutation	810,80
	Internet	1 089,82	sablière	257,40
	Photocopies	14,00		

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 ^{er} vers. quote-part	9 087,00 \$
Paie élus municipaux		185,48
Forfait Médéric Desharnais	balance finale	512,67
Laboratoires d'analyses S.M.		169,59
Hydro Québec	caserne	101,53
....	garage	139,00
....	usine	383,92
....	c.c.	1 057,09
....	terrain de jeux	152,62
Buropro	encre, papeterie	145,40
René Poisson		127,49
Coop. Bois-Francs	diesel	3 752,23
....	garage	948,68
....	caserne	487,68
Suspension Victo	inspection camion	268,25
Gesterra	calendrier	151,77
....	vidange	583,34
....	récupération	259,33
Télébec	usine	179,21
Rogers		30,71
France McSween	km pour la coop.	29,70
Aide réparation aqueduc, 2 hommes	7h x 12,50\$/h	87,50
Christiane Leblanc		1 589,48
Receveur général canada		583,17
Gilles Leblanc	c.c. janv.	100,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00

Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	loc. mach. janv.	500,00
....	km	43,65
Régie sanitaire inter. des Hameaux		1 879,42
Comité Récréatif NDH	sub. hiver	1 500,00
J.U. Houle	réparation aqueduc	46,16
Excavation Marquis Tardif	724,34
Petite caisse	courrier recommandé	10,18
Réseau Mobilité Plus		88,94
Rouli-Bus	contribution 2012	1 195,00
Garage A. Taschereau		26,44
Postes Canada	circulaires	50,99
Signo Tech	panneaux + poteaux	198,51
Extincteur Victo		24,14
Coop. Ham-Nord		64,85
Schéma incendie		210,00
Pratique pompiers janvier, 8 hommes x 33h x 12,50\$/h		412,50
Sortie pompiers Tingwick, 7 hommes x 36.5h x 18\$/h		657,00
MRC Arthabaska	confection comptes de taxes	948,58
Hydro Québec	éclairage public	184,91
Stéphane Pépin	remb. taxes scolaires (remis par coop)	82,32
Chargées de projet		325,00
Sani-Sécur G.D.	papier toilette c.c.	39,04
Johanne Allard	reçu charité	800,00
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,10
....	internet	574,87
Alain René	internet + poste	205,59
ADMQ	cours Victoriaville	298,94
Alain René	tour rang 11	4 443,08
Postes Canada	500 timbres	350,66
	Total	<u>37 893,88</u> \$

+ salaires des employés : 2 673,02 \$

Dans la salle on parle de la représentation du conseil municipal, du départ de la mairesse, on donne la parole à M. Pascal Paquette. On parle également de la circulation des VTT.

On demande aussi des nouvelles de la Coop et des informations qu'on pourrait mettre sur le site internet de la municipalité. Envoi d'une circulaire la semaine prochaine.

La secrétaire dépose la lettre de démission de Mme Diane Lefort, et constate la vacance au poste de maire. Dans les 30 jours on informera la population d'une prochaine élection.

Règlement numéro 339, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2012.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 324, adopté le 7 février 2011.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme France McSween le 19 décembre 2011.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 6 900 \$ et de 2 300 \$ pour chacun des conseillers en 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France McSween

Secondé par Mme Nicole Côté

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 339 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'année 2012, la rémunération du maire sera de 4 600 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 533,33 \$.

ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 2 300 \$ sera versée au maire et de 766,67 \$ à chacun des conseillers.

ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de l'assemblée de conseil.

ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- | | | |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner | 15,00 \$ |
| c) | souper | 15,00 \$ |

ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite ce 6 février 2012.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et sec. très.

Nous procédons à la lecture d'une lettre de plainte de M. Guillaume Hudon, sur un incident impliquant un VTT sur la rue Principale. La secrétaire lui enverra un accusé réception, mentionnant que les membres du conseil sont désolés et font tout en leur pouvoir pour régler ce dossier à la satisfaction de tous si possible.

01-02-12 TRACE VTT ET CARACTERISTIQUES DES ROUTES

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse parvenir au ministère des Transports les feuilles concernant les tracés de VTT et les caractéristiques des routes de la municipalité, que l'on considère sécuritaire et autorisé.

On enverra une lettre au Club Quad Centre-du-Québec pour confirmer la demande d'un nouveau tracé, qu'ils devront nous fournir d'ici le mois d'août 2012.

Confirmation écrite à venir, pour l'installation d'une lumière au coin de la route 161 et de la rue Principale en 2013 par le ministère des Transports.

Annonce emploi été étudiant, avant 29 février.

Fonds Éco IGA : notre demande a été refusée, beaucoup de projets reçus.

Aide financière pour les bibliothèques publiques, visant le respect des aînés : à étudier.

Nous avons reçu la démission de M. Daniel Côté pour le comité de dérogation mineure.

02-02-12 NOUVEAU MEMBRE DÉROGATION MINEURE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Dany Groleau sur le comité de dérogation mineure.

03-02-12 COURS SUR LES ESPACES CLOS

Cours sur les espaces clos : il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que si c'est obligatoire, on voudrait des rencontres en région et que les coûts des cours et du matériel soient répartis entre les municipalités participantes.

Journée technique sur la gestion des eaux pluviales, à Victoriaville le 21 mars, peut-être que M. Jean-Luc Lavigne pourra s'y rendre pour prendre les informations.

Nouveau chef pour les centres de services du Centre-du-Québec au ministère des Transports, M. Patrick Houle au centre de Victoriaville.

Panneau mérite Ovation : on va l'installer dans le bureau municipal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déplacement de la directrice générale le 9 février en après-midi à Victoriaville, pour le bilan de performance chez Gesterra.

Vérification mécanique du camion incendie, avant le 31 mars.

04-02-12 COURS ADMQ

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à une formation sur l'accès à l'information et les nouvelles obligations du directeur général donnée par l'ADMQ, le jeudi 1^{er} mars à Victoriaville, au coût de 260 \$ plus taxes.

05-02-12 COURS ADMQ

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la

directrice générale à une formation sur les appels d'offres donnée par l'ADMQ, le 26 avril à Victoriaville, au coût de 260 \$ plus taxes.

06-02-12 SIGNATURE CONVENTION BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer la convention d'utilisation Simb@ en prolongement de la convention initiale pour la bibliothèque.

On ajoutera le nom de la Coop Notre D'Ham au répertoire des restaurants auprès de l'organisme Tourisme Bois-Francs.

On demande de faire une annonce Somum, pour la surveillance de notre environnement, parce qu'il y a eu plusieurs vols dans la municipalité dernièrement.

07-02-12 ANNULATION DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité n'a plus besoin du droit de passage apparaissant sur le lot de M. Benoit Leclerc et de M. Pierre Gauthier, considérant que le puits servant à l'alimentation en eau potable situé en arrière de l'ancienne école sur la rue de l'Église est fermé depuis plusieurs années.

08-02-12 CAUTIONNEMENT COOP NOTRE D'HAM

Pour faire suite à une condition demandée par la Caisse Desjardins et Investissement Québec, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham cautionne la Coop Notre D'Ham d'un montant de 5 000 \$ par an pendant 3 ans, s'il y a déficit de la coopérative.

On fera une annonce bientôt avec Somum, concernant une assemblée publique d'information pour la Coop. Le conseil soutient ce projet pour la revitalisation de la municipalité.

09-02-12 PROJET DE RÈGLEMENT AMENDEMENT ZONAGE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement suivant, numéro 340, concernant un amendement au règlement de zonage numéro 327.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 327;

Considérant que le règlement de zonage no. 327 nécessitait des modifications;

Considérant que la modification d'usage est nécessaire pour refléter la situation sur le terrain

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no **340** modifiant le règlement de zonage numéro 327 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : La Grille des usages et normes « I2 » est modifié par l'ajout de l'usage Commerce mixte (c5) à la colonne 7 et des normes s'y référant sont les mêmes que celles présentes à la colonne 1 de la même grille.

Article 2 : L'alinéa a) de l'article 4.2.5 intitulé « COMMERCE MIXTE (c5) » est abrogé et remplacé par le contenu suivant :

- a) un établissement de vente au détail et de service de cette classe d'usages doit être situé soit au sous-sol, soit au rez-de-chaussée, soit au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment comprenant un usage habitation;

Article 3 : Le contenu de l'article 4.2.5.1 intitulé « USAGE PERMIS » est abrogé et remplacé par le contenu suivant :

La classe d'usages "Commerce mixte (c5)" comprend seulement, à moins d'indication contraire à la grille des usages et des normes, tout établissement commercial et de services des classes d'usage c1 ,c2 et c3 autorisé dans la zone et un usage des classes d'usages h1, h2 et h3.

Dans le cas d'un usage mixte comprenant un usage commercial de type c3, seul les usages résidentiels h1 et h2 sont permis.

Article 4 : L'article 9.13 intitulé « activité agro-touristique » est créé et son contenu est le suivant :

Lorsque présent à la grille, les activités agro touristique de type artisanale sont permise à la condition de se rapporter à la fonction principale du site. Ces activités ne sont pas limitées à l'intérieur de la résidence.

Article 5 : Les grilles des usages et normes «A2 », «A3 », «A4 », «A6 », «A7 » et «A10 » «AF3 », «AF7 » et «AF8 » sont modifiés par l'ajout de la note 9.13

Article 6 : L'article 9.14 intitulé « bâtiment accessoire en cour avant » est créé et son contenu est le suivant :

Lorsque présent à la grille, les bâtiments accessoires sont permis en cour avant à la condition de ne pas empiéter dans la marge de recul avant.

Article 7 : Les grilles des usages et normes sont modifiés par l'ajout de la note 9.14 à toutes les zones à l'exception des zones présentes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et des zones de villégiatures.

Article 8 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Notre-dame-de-Ham le 6 février 2012.

Mme Christiane Leblanc
Directrice générale

M. Jean-Luc Lavigne
pro-maire

Avis de motion est donné par Mme France McSween pour faire le règlement numéro 340, sur la modification du règlement de zonage numéro 327.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un reçu de charité au montant de 800 \$ à Mme Johanne Allard, pour des travaux de peinture au parc en 2011.

Le pro-maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et

ne pose pas son veto.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 h 10).

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté
Secondé par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Jean-Luc Lavigne, pro-maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade

Directrice générale et sec. très.

